

MATERNELLE AU CINÉMA

Cahier des charges

Toute participation à l'action « Maternelle au Cinéma » (2 films pour PS-MS // 3 films pour MS-GS) engage les enseignants à :

Modalités de fonctionnement

- **Un financement** des séances au tarif unique de 2,60 € par élève (pris en charge par coopérative, commune, etc...).
- **Une adhésion** au dispositif **excluant tout échange** de film, une fois la programmation choisie, même avec l'accord de l'exploitant de salle relais. En cas de difficulté concernant le planning établi, prendre contact préalablement avec le Café des Images qui coordonne notamment le routage des copies.
- **Une présence de la classe** aux projections de tous les films sélectionnés.
- **Une présence de l'enseignant** aux séances de pré visionnement (si possible) et aux demi-journées pédagogiques.

Modalités pédagogiques

- Une sensibilisation des élèves avant la projection avec une présentation du film (sujet, forme, thématique...).
- Une insertion dans le projet d'école d'un volet mentionnant les actions menées autour du cinéma.
- Un bilan qualitatif des actions menées en classe autour des films ainsi qu'un constat de plus-value pédagogique établis chaque fin d'année scolaire.

Objectifs pour l'enseignant

- Mettre l'enfant en présence de films de genres différents et faire découvrir la diversité des images proposées (film muet, noir et blanc, couleur, fiction, documentaire, animations, court métrage, affiches...) et développer ainsi son imaginaire
- Inciter l'enfant, à travers le film, à maîtriser l'oral
- Aider l'enfant à explorer l'image pour construire du sens
- Amener l'enfant à produire des textes, des dessins, des affiches...
- Amener l'enfant à fréquenter les salles de cinéma et à développer un comportement social et civique